



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

---

Membres composant le Conseil Municipal .....	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice .....	: 39	
Membres présents .....	: 31	
Membres excusés et représentés .....	: 6	
Membres absents non représentés.....	: 2	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 19h17 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

**COMMUNICATIONS :**

1. La saison Franco-Portugaise (présentée par Monsieur le Maire)
2. Le projet « Cœur de Nogent » (présentée par Monsieur le Maire)
3. Vœu pour la mobilisation pour une vision partagée du Bois de Vincennes

Depuis plusieurs semaines, la mairie de Paris a entrepris de nombreux travaux de déboisement dans des parcelles importantes du Bois de Vincennes, notamment entre l'avenue de Nogent et l'avenue de la Belle Gabrielle.

Malgré nos nombreuses interpellations, la Municipalité de Paris reste sourde à nos mises en garde ainsi qu'à nos demandes d'informations que ce soit sur la nature des travaux entrepris, les raisons d'une opération d'une telle ampleur ou tout simplement sur le calendrier, nous mettant ainsi devant le fait accompli à mesure que les abattages massifs se propagent à d'autres parcelles.

Bien que le Bois de Vincennes se situe sur le territoire de la ville de Paris, toute action en son sein a un impact inévitable sur sa fréquentation et sur sa fonction écologique. Comme le Bois de Boulogne pour l'Ouest, le Bois de Vincennes est le poumon vert de l'Est.

Les maires des sept communes limitrophes (Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Joinville, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont) n'ont pas été consultés ou informés, contrairement aux engagements pris par le Maire de Paris, Bertrand Delanoë, qui avait signé avec ses voisins un protocole concernant l'évolution du Bois. Les habitants de nos villes qui profitent quotidiennement de ce bois subissent les désagréments occasionnés et sont stupéfaits face aux travaux entrepris sans aucune concertation ni information plausible.

Le Bois de Vincennes est un bien partagé avec l'ensemble des villes limitrophes. Il paraît dans la logique et fondamental qu'il fasse l'objet d'une vision partagée entre nos collectivités (villes riveraines, Territoire ParisEstMarne&Bois, Département du Val-de-Marne).

Afin de donner du poids à ce rappel aux engagements (cf dernier courrier envoyé le 25 février), auquel la mairie de Paris n'a pas donné suite, nous souhaitons organiser une pétition auprès des Nogentais en associant les Maires et les habitants de l'ensemble des villes qui l'enveloppe.

Je demande par conséquent au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement d'une pétition exigeant la mise en place d'une vision partagée du bois de Vincennes entre la ville de Paris et l'ensemble des collectivités concernées (villes du Territoire ParisEstMarne&Bois, Département du Val-de-Marne).

**Le Conseil municipal décide d'apporter son soutien à la mobilisation pour une vision partagée du Bois de Vincennes.**

## **DRH**

### **22/29. Rapport égalité Femme-Homme**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

## **FINANCIER**

### **22/30. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2022**

Le Conseil municipal, par 35 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme DELANNET, M. BOILEAU, M. ESCURAT, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE, Mme NUNGESSER) et 2 abstentions de « Nogent-Solidarité, Ecologie, Citoyenneté »,

Reprend par anticipation les résultats 2021 Budget Général comme suit :

- La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 arrêtés comme suit :
  - Investissement : + 2 647 163,93 €
  - Fonctionnement : + 1 222 087,14 €
  - Compte d'affectation en réserve 1068 : + 4 072 307,74 €

**22/31. Exercice 2022 - Vote du Budget Primitif - Budget Principal**

Départ de Madame VIDAL avec le pouvoir de Monsieur ESCURAT.

Le Conseil municipal, vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2022.

**BUDGET PRIMITIF 2022  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES  
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
<b>013</b>	ATTENUATION DE CHARGES	<b>391 170,00</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	10 : 8 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>70</b>	PRODUITS SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	<b>6 073 564,48</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	10 : 8 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>73</b>	IMPOTS ET TAXES	<b>45 074 087,00</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	3 : <i>Union pour Nogent</i>
<b>74</b>	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	<b>5 193 351,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité,</i>	

				<i>Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>75</b>	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	<b>1 033 212,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>76</b>	PRODUITS FINANCIERS	<b>74 721,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>77</b>	PRODUITS EXCEPTIONNELS	<b>38 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>042</b>	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<b>30 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 130 192,62</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2022**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**  
**VOTE PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
<b>011</b>	CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>11 900 000,00</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	3 : <i>Union pour Nogent</i>
<b>012</b>	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	<b>23 800 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>014</b>	ATTENUATION DE PRODUITS	<b>2 456 578,00</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	10 : 8 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	

<b>65</b>	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	<b>14 564 444,00</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	10 : 8 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>66</b>	CHARGES FINANCIERES	<b>626 922,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>67</b>	CHARGES EXCEPTIONNELLES	<b>1 170 433,00</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	10 : 8 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>022</b>	DEPENSES IMPREVUES	<b>409 677,62</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>023</b>	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>3 000 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
<b>042</b>	OPERATIONS D'ORDRE	<b>1 202 138,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 130 192,62</b>			

**BUDGET PRIMITIF 2022**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**  
**VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

<b>CHAP.</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>RECETTES</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	<b>330 114,00</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	3 <i>Union pour Nogent</i>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	<b>3 000 000,00</b>	25 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	3 <i>Union pour Nogent</i>
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES (HORS 1068)	<b>1 880 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	<b>4 072 307,74</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	<b>1 088,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	<b>3 522 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 <i>Union pour Nogent</i> dont 1 pouvoir 2 <i>Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté</i>	

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>50 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 Union pour Nogent dont 1 pouvoir 2 Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté
45...	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	<b>15 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 Union pour Nogent dont 1 pouvoir 2 Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>3 000 000,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 Union pour Nogent dont 1 pouvoir 2 Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<b>1 202 138,00</b>	28 (dont 4 pouvoirs)	7 : 5 Union pour Nogent dont 1 pouvoir 2 Nogent Solidarité, Ecologie, Cityenneté
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 719 811,67</b>		

**BUDGET PRIMITIF 2022**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**  
**VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

		RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	POUR	CONTRE	ABS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	1 849 535,00	28	7	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 868,58	348 125,00	25	7	3
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 351 702,54	516 811,19	25	7	3
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	430 012,22	9 547 618,59	25	7	3
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 624 110,29	980 309,41	25	7	3
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 800,00	2 653 500,00	28	7	0
27	AUTRES IMMOILISATIONS FINANCIERES	0,00	6 500,00	28	7	0
020	DEPENSES IMPREVUES		311 853,89	28	7	0
45...	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	3 064,96	15 000,00	28	7	0
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		30 000,00	28	7	0

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2022 – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	19 719 811,67	19 719 811,67
FONCTIONNEMENT	59 130 192,62	59 130 192,62
<b>TOTAL</b>	<b>78 850 004,29</b>	<b>78 950 004,29</b>

## 22/32. Exercice 2022- Vote des taux des impositions directes locales

Départ de Madame MÜNZER, qui donne son pouvoir au Maire.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour dont 5 pouvoirs (Mme DELANNET, M. BOILEAU, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE, Mme MÜNZER), 7 voix contre de « L'Union pour Nogent » dont le pouvoir de Mme NUNGESSER et de « Nogent solidarités » et 3 absentions de « L'Union pour Nogent »,

Fixe les taux de la fiscalité locale pour l'année 2022 comme suit :

Taxes	Taux 2022
Foncier Bâti	33,47%
Foncier non bâti	74,03%

## 22/33. Exercice 2022 - Compensations financières pour contraintes de service public allouées aux délégataires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue au titre de l'exercice 2022 une contribution financière aux délégataires suivants :

Année/ Nom de l'association	EXERCICE 2022 - BUDGET PRIMITIF		
	DSP		
	2020	2021	2022
Le Jardin des Lutins - DSP	310 000 €	275 000 €	247 000 €
Mandarine - DSP			
Moulin de Beauté - DSP	200 000 €	220 000 €	137 940 €
Farandole - DSP			

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2022—Chapitre 65.

**22/34. Exercice 2022 - Subventions allouées en faveur du CCAS, de la régie personnalisée Scène Watteau et de la régie personnalisée chargée de la gestion du Centre nautique**

Départ de Madame PIETRANDREA, qui donne son pouvoir à Madame YELLES-CHAOUCHE.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour dont 7 pouvoirs (Mme DELANNET, M. BOILEAU, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE, Mme MÜNZER, Mme NUNGESSER, Mme PIETRANDREA), et 3 abstentions de « L'Union pour Nogent »,

Attribue une subvention au titre de l'exercice 2022 aux établissements suivants :

Centre Communal d'Action Sociale	856 000,00
Scène Watteau/Pavillon Baltard	500 000,00
Régie personnalisée Centre Nautique	1 250 000,00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits à l'exercice 2022 — Chapitre 65.

**22/35. Exercice 2022 - Subventions allouées en faveur des associations à caractère scolaire, culturel, sportif et social**

Départ de Madame LE RUYER, qui donne son pouvoir à Madame MARTINEAU.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 7 pouvoirs (Mme DELANNET, M. BOILEAU, Mme OUTMIZGUINE, M. FAURE, Mme MÜNZER, Mme LE RUYER Mme PIETRANDREA), et 8 absentions de « L'Union pour Nogent » dont le pouvoir de Madame NUNGESSER,

Attribue au titre de l'exercice 2022 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les subventions telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour la somme totale de 680 376 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces subventions sont inscrits au budget de l'exercice 2022 - Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.



<b>LIBELLE</b>	<b>DOTATIONS</b>
AUTRES ASSOCIATIONS	<b>66 700,00</b>
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	<b>123 425,00</b>
ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE	<b>200,00</b>
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	<b>35 876,00</b>
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	<b>373 925,00</b>
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF/FAMILLE	<b>76 700,00</b>
ASSOCIATIONS SPORT SCOLAIRE	<b>3 550,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>680 376,00</b>

## 22/36. Exercice 2022 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire en matière d'emprunt

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encours de la dette du Budget Général, présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 25 499 376,34 €

\* 22 617 467,59 € d'encours de dette classée 1-A soit 88,70% répartis en 18 contrats

\* 2 881 908,75 € classés en 1-E soit 11,30 % réparti en 1 contrat

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette supplémentaire envisagée pour l'année 2022 : 3 000 000 € maximum, dont :
  - 100% de la dette classée en 1-A

La commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée. Pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- en taux fixe simple
- en taux variable simple
- en échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- en échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- en taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel) L' index de référence du

ou des contrat(s) d'emprunt(s) sera :

- L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le Maire à souscrire un ou des produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire à hauteur de 3 000 000 € maximum.

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 20 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée.

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la

compétence est reconnue pour ce type d'opérations

- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- à définir le type d'amortissement
  - à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
  - et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
  - de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **SERVICES TECHNIQUES**

#### **22/37. Contrat de prestation de service relatif au site de l'ancienne école Marie-Curie à passer avec l'ANDRA**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le contrat de prestation de service entre la Ville et l'ANDRA, relatif au site de l'ancienne école Marie-Curie, pour la réalisation de deux études complémentaires visant à ajuster les coûts du scénario de dépollution des sols.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son Adjoint délégué, à signer cette convention et tout document y afférent.

**22/38. Dons d'arbres: approbation du règlement 2022 du don d'arbres aux nogentais**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver le projet de règlement permettant le don d'arbres aux nogentais

Fixe le montant maximum d'arbres donnés à 15 000 € auxquels s'ajoutent 15 000 € de plantation pris en charge par la Ville

Indique que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la Ville

**DRH**

**22/39. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer au tableau des effectifs un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

**22/40. Convention portant adhésion à la prestation de service "conseil en orientation professionnelle" du CIG Petite Couronne**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la passation de la convention relative au conseil en orientation du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne.

Autorise Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer la convention relative aux prestations du service Conseil, en orientation professionnelle du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Décide que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif, sous les rubriques correspondantes.

## **22/41. Création d'un comité social territorial commun entre la Commune et le CCAS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un Comité social territorial unique compétent pour les agents de la commune de Nogent sur Marne et du C.C.A.S.

Décide de placer ce Comité social territorial auprès de la commune de Nogent sur Marne.

Informe Monsieur le Président du Centre interdépartemental de gestion de la Fonction publique territoriale de la petite couronne de la création de ce Comité social territorial commun.

Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **22/42. Composition du comité social territorial**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants (5 représentants).

Décide le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la Collectivité.

## **JEUNESSE**

### **22/43. Convention de partenariat avec Booste ta réussite**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat avec la société « Booste ta réussite » pour l'organisation du salon de l'emploi le 4 juin 2022 au Pavillon Baltard.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

## **SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

**Fixation des tarifs de mise à disposition du matériel municipal et approbation de la convention-type de mise à disposition**

### **DELIBERATION REPORTÉE**

**22/44. Approbation de la mise en œuvre du contrat d'engagement républicain et modifications des conventions de partenariats et d'objectifs ainsi que des conventions de mise à disposition de locaux et de subventionnement, à passer avec les associations**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise en œuvre du contrat d'engagement républicain (CER) prévu par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain pour les associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000.

Approuve les conventions de partenariat et d'objectifs ainsi que les conventions de mise à disposition de locaux et de subventionnement modifiées à passer avec les associations.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions avec les associations.

Les dépenses liées à ces conventions seront imputées sur le budget communal.

## **DIVERS**

**22/45. Rapport d'activité de la Régie personnalisée Centre nautique : période du 1er septembre au 31 décembre 2020**

Sébastien Eychenne et Jean-Paul David ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité de la régie personnalisée Centre Nautique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020.

## 22/46. Adhésion au SIGEIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France de l'Etablissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » au titre :

- De la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz pour le compte des communes de Morangis, Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry-sur-Seine,
- De la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité pour le compte de la commune de Morangis.

## 22/47. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire.

### ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE des intérêts de la Commune** par elle-même devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Créteil, dans le cadre d'un recours engagé par un ancien locataire de la Ville, en annulation de « saisie administrative à tiers détenteur » pour un impayé de loyers de 11 217,63 €. (n°22-153 du 24 février 2022)

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Service Marchés – Achats

- **MARCHÉ d'une durée de 5 mois** avec la **SAS NICOLLIN** sise 14 rue Benoit Frachon à Champigny-sur-Marne portant sur la mise à disposition, l'enlèvement de bennes et le traitement de déchets, le montant de ces prestations étant fixé à **39 500 € HT**. (n°22-154 du 25 février 2022)
- **CONTRAT** avec le **GARAGE DES BOULLEREAUX** sis 99 avenue de la République à Champigny-sur-Marne pour des prestations d'entretien et de réparation des véhicules GPL – GNV, le coût par véhicule étant fixé comme suit :
  - entretien annuel : **160 € TTC**

- entretien biennuel : **230 € TTC** \_  
(n°22-159 du 1<sup>er</sup> mars 2022)

- **MARCHÉ** avec la **SAS GEEK FACTORY** sise 4 place du général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de jeux de société, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **5 000 € HT**. (n°22-182 du 9 mars 2022)

### Communication – Evènementiel

- **CONTRAT** avec l'**association Verstraete Création** domiciliée 26 rue Gérard Philippe à Fontenay-sous-Bois (94120) pour des animations par 3 artistes de cirque lors de la Chasse aux Œufs prévue le 16 avril 2022, le prix de ces prestations s'élevant à **650 €**. (n°22-160 du 1<sup>er</sup> mars 2022)
- **MARCHÉ** avec la **société LES PAGES JAUNES** pour la parution des coordonnées de la « Mairie » en accès sur Internet fixe et mobile, le prix de cette prestation étant de **1 555,20 € TTC**. (n°22-175 du 7 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **Sarl PUCCIA FOOD TRUCK** sise 5 rue de l'Artoire aux Essarts le Roi (78690) portant sur la fourniture de 40 repas destinés aux agents mobilisés par le 12<sup>ème</sup> Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, pour un prix de **560,12 € TTC**. (n°22-181 du 9 mars 2022)
- **ACHAT** d'une carte SD Sandisk extrême Pro SDXC 256 Go UHS-I pour l'appareil-photo du service Communication auprès de la société **BOULANGER** de Villiers / Marne, au prix de **99,99 € TTC**. (n°22-185 du 10 mars 2022)
- **ACHAT** d'une machine (et de liquide) à bulles pour une animation lors de la Chasse aux Œufs, auprès de la **SAS AVLS PARIS** sise 2 boulevard de la Bastille à Paris (75012), au prix de **288 € TTC**. (n°22-186 du 10 mars 2022)
- **LOCATION** de deux costumes de mascottes de Pâques auprès de la **SASU CYEL EVENT** sise 1 rue de la Dhuis à Signy-Signets (77640) au prix de **520,90 € TTC**. (n°22-190 du 11 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **SAS SARBACANE SOFTWARE** sise 3 avenue Antoine Pinay à Hem (59510) pour l'envoi automatisé des invitations du service Communication et de la Bibliothèque, le prix de ce service étant de 829,92 € TTC pour un an. (n°22-194 du 15 mars 2022)
- **CONTRAT** avec M. **Thierry BORREDON** pour la réalisation de 3 reportages photo sur la Chasse aux Œufs, la Fête de la Musique et Festimarne Olympique, le prix de ces prestations étant de **808,50 € TTC**. (n°22-199 du 16 mars 2022)
- **ACHAT** de 2000 ballons et **LOCATION** de bouteilles d'hélium et de gonfleurs auprès de la **société FÊTE SENSATION** sise 13 boulevard Jean Monnet à Villiers-sur-Marne (94350), dans le cadre de l'organisation d'un évènement de soutien à l'Ukraine, pour un montant global de **1 724,66 € TTC**. (n°22-229 du 18 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **Sarl VNS** pour la sonorisation de l'esplanade de l'hôtel de Ville et la captation vidéo du rassemblement organisé le 23 mars en faveur des Ukrainiens réfugiés à Boleslawiec, le prix de ces prestations s'élevant à **1 188 € TTC**.



(n°22-232 du 21 mars 2022)

### Culture – Archives

- **RETRAIT** de la décision n°22-152 du 24 février 2022 relative à la location d'un piano pour le concert Les Orchestrales de Nogent (n°22-183 du 10 mars 2022)

### Enfance-Education-Jeunesse-Sports scolaires

- **CONVENTION** avec l'auto-entreprise **Marie Canavesio** sise 112 avenue Pierre Brossolette au Perreux-sur-Marne pour l'animation d'un atelier « estime de soi » lors du weekend « Prêt à l'Emploi », le prix de cette prestation étant de **210 € TTC**.  
(n°22-155 du 28 février 2022)
- **ACHAT** de jeux de société pour le club de loisirs élémentaire Val de Beauté auprès de la **SAS GEEK FACTORY** sise 4 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour un montant de **78,97 € TTC**. (n°22-165 du 2 mars 2022)
- **ACHAT** de 2 casques PC audio Skillkorp auprès de la **société BOULANGER** de Villiers-sur-Marne, au prix de **109,98 € TTC**. (n°22-166 du 2 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **Sarl DÉPANN'MÉNAGER LENOIR** pour la réparation d'un sèche-linge de l'école maternelle Val de Beauté au prix de **148,20 € TTC**.  
(n°22-179 du 8 mars 2022)
- **ACHAT**, auprès du Théâtre Antoine Watteau, de 29 entrées pour le spectacle « *Cross ou la* » destinées aux élèves de CM1 de l'école Victor Hugo, au prix de **78 €**.  
(n°22-184 du 9 mars 2022)
- **CONVENTION** avec l'association **Azimuto** domiciliée 60 rue Franklin à Montreuil (93100) pour l'animation de l'atelier « dessine ton projet pro & job search » dans le cadre du weekend « Prêt à l'Emploi », le 26 mars 2022, le prix de cette prestation étant de **252 € TTC**. (n°22-206 du 16 mars 2022)
- **ACHAT** de 20 entrées au bowling auprès de la **Sarl BATTLE NOGENT** pour les enfants fréquentant le club de loisirs Victor Hugo, au prix de **252 € TTC**.  
(n°22-222 du 17 mars 2022)
- **ORGANISATION** d'activités pendant la période périscolaire de mars – avril pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans, comme suit :

Activité	Prestataire	Prix TTC
Sortie au cinéma pour 12 jeunes	<b>Royal Palace</b> de Nogent-sur-Marne	<b>84 €</b>
7 entrées au Jardin d'acclimatation	<b>Jardin d'acclimatation</b> 75116 Paris	<b>70 €</b>
7 entrées parc spécialisé dans les jeux vidéo	<b>Société ESPOT</b> sise 150 rue de Rivoli 75001 Paris	<b>120 €</b>
Visite du parc des Princes par 7 jeunes	<b>Société YWF</b> sise 55 rue Traversière à Paris (75012)	<b>114 €</b>

(n°22-226 du 18 mars 2022)

- **CONTRAT** avec la **Sarl DÉPANN'MÉNAGER LENOIR** sise 23 rue Félix Faure à

Champigny-sur-Marne pour la réparation d'un lave-linge affecté à l'école élémentaire Victor Hugo au prix de **422,46 € TTC** et la fourniture d'un lave-linge de marque Miele au prix de **950 € TTC** pour l'école maternelle Gallieni. (n°22-231 du 21 mars 2022)

### Affaires Générales

- **CONTRAT** avec la **Boulangerie LA NOGENTAISE** sise 13 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne portant sur la fourniture de sandwiches, pâtisseries et viennoiseries destinées aux personnes installant et tenant des bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives, pour un montant de **2 417,28 € TTC**. (n°22-207 du 16 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **Boulangerie AU BLÉ D'OR** sise 2 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne portant sur la fourniture de sandwiches, pâtisseries et viennoiseries destinées aux personnes tenant des bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives, pour un montant de **2 436,80 € TTC**. (n°22-208 du 16 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **SAS LAURE ET YANN** sise 5 avenue de Joinville à Nogent-sur-Marne portant sur la fourniture de sandwiches, pâtisseries et viennoiseries destinées aux personnes tenant des bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives, pour un montant de **2 044,42 € TTC**. (n°22-209 du 16 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **Boulangerie LE SABLÉ D'OR** sise 106 Grande rue à Nogent-sur-Marne portant sur la fourniture de sandwiches, pâtisseries et viennoiseries destinées aux personnes tenant des bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives, pour un montant de **2 207,20 € TTC**. (n°22-210 du 16 mars 2022)

### Sports

- **CONTRAT** avec la **société VPO** sise 16 rue des gloriottes à Rosay (78790) pour une animation VTT trial lors de Festimarne Olympique, le prix de cette prestation étant de **3 324 € TTC**. (n°22-195 du 16 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CSP** sise 1-3 rue Charles Cordier à Ferrières-en-Brie (77164) pour une mission de surveillance du site accueillant la manifestation Festimarne, pendant la nuit du 25 au 26 juin 2022, le prix de cette prestation étant de **329,93 € TTC**. (n°22-196 du 16 mars 2022)
- **CONTRAT** avec l'**association Au fil de l'Eau** domiciliée 43 galerie Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi, pour l'organisation de croisières commentées lors de Festimarne Olympique, le prix de cette prestation étant de **2 790 € TTC**. (n°22-197 du 16 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **Fédération Française de Boxe** domiciliée 14 rue Scandicci à Pantin (93508) portant sur une initiation à la boxe dans le cadre de Festimarne Olympique, le montant de cette prestation étant de **1 100 €**. (n°22-211 du 16 mars 2022)
- **CONTRAT** avec l'**association Protection Civile Paris Seine 11** pour assurer la surveillance des activités nautiques durant Festimarne Olympique, le prix de cette

prestation s'élevant à **720 €**. (n°22-219 du 16 mars 2022)

- **ACHAT** de 2 bâches de protection pour les moquettes du stadium auprès de la **société KASSIOPE** sise 4 chemin des monts blancs à Allauch (13190) au prix de **2 244 € TTC**.  
(n°22-225 du 18 mars 2022)
- **ACHAT** de coupes sportives à remettre aux lauréats des courses scolaires organisées du 11 au 15 avril 2022, auprès de la **SAS CMC** sise 20 rue Delizy à Pantin (93500) au prix de **1 011,54 € TTC**. (n°22-227 du 18 mars 2022)
- **ACHAT** d'un coffre de rangement pour le Stadium auprès de la société **CASAL SPORT** sise 1 rue Edouard Blériot à Molsheim (67129) au prix de **612,68 € TTC**.  
(n°22-230 du 21 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **SAS ESCAL'GRIMP** sise 4 rue Henri Farman à Tremblay-en-France (93290) pour une animation « escalade » lors de Festimarne Olympique, le prix de cette prestation étant de **2 532 € TTC**. (n°22-235 du 22 mars 2022)

### Services Techniques

- **ACHAT** et **INSTALLATION** de deux bornes escamotables automatiques place Maurice Chevalier par la **société ERI** sise 45 rue de la prairie à Fontenay-sous-Bois, pour un montant de **19 748,16 € TTC**. (n°22-170 du 4 mars 2022)
- **MARCHÉ** avec la **SAS DEKRA INDUSTRIAL** sise 10-12 rue du bois Chaland à Evry (91029) pour des missions de contrôle des constructions de l'extension du réfectoire des écoles Paul Bert et Guy Moquet, des sanitaires, d'une classe et d'un potager pédagogique, le prix de ces prestations étant de **13 331,08 € TTC**.  
(n°22-171 du 4 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) pour l'établissement d'un diagnostic de la pompe haute pression d'une laveuse par un technicien spécialisé, le prix de cette prestation étant de **675,60 € TTC**.  
(n°22-177 du 7 mars 2022)
- **ACHAT** de pièces de rechange pour réparer le système hydraulique d'une balayeuse auprès de la **SAS MATHIEU** sise 85 rue Sébastien Choulette à Toul (54202), au prix de **178,42 € TTC**. (n°22-191 du 11 mars 2022)
- **MARCHÉ** avec la **société EURO VERT** sise 12 rue 11 novembre 1918 à Valenton (94460) pour l'élagage des arbres surplombant un talus de la RATP boulevard Gambetta, le prix de la prestation étant fixé à **4 686,73 € TTC**.  
(n°22-192 du 14 mars 2022)
- **MODIFICATION** de la décision n°22-149 du 24 février 2022 portant rectification du prix d'achat d'une pièce de rechange pour réparer la laveuse Ravo à 2 981,04 € TTC au lieu de 3 011,03 € TTC. (n°22-205 du 16 mars 2022)
- **ACHAT** de 3 vélos à assistance électrique de marque Cube pour les services techniques auprès de la **société ADDICT CYCLING** sise 60 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, au prix de **6 200 € TTC**. (n°22-220 du 17 mars 2022)

- **INSTALLATION** de stations de recharge de véhicules électriques par la **société WAAT** sise 72 rue Sadi Carnot à Vanves (92170) selon les modalités suivantes :
  - 2 stations au Centre technique municipal : **12 041,27 € TTC**
  - 1 station dans la cour de l'hôtel de Ville : **3 069,30 € TTC.**
 (n°22-221 du 17 mars 2022)
- **ACHAT** de pièces de rechange pour la réparation d'un véhicule Piaggio affecté au service propreté auprès de la **SAS JARDINS LOISIRS** sise 18 rue Victor Baltard à Claye-Souilly (77410), au prix de **653,94 € TTC.** (n°22-223 du 17 mars 2022)
- **CONTRAT** d'un an avec la **SAS HOEL** sise 44 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne pour la gestion des demandes de duplicata des certificats d'immatriculation, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **600 € TTC.** (n°22-233 du 21 mars 2022)

#### D.R.H.

- **CONTRAT** avec l'**association Relax Service** domiciliée 57 esplanade du Général de Gaulle à La Défense (92081) pour une formation « sophrologie et relaxation » destinée aux agents de la crèche Arc en Ciel, le prix de cette action étant de **1 224 € TTC.** (n°22-167 du 2 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **SNC SOFAXIS** sise route de Creton à Vasselay (18110) pour une formation aux « fondamentaux du management » destinée à un agent du service des Sports, le prix de cette action s'élevant à **640 € TTC** pour 2 jours. (n°22-173 du 7 mars 2022)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CEPIM** sise ZA de Mané-Lenn à Crac'h (56950) pour la formation de deux agents du service Espaces Verts à une « recommandation Caces », le prix de cette action s'élevant à **3 597,60 € TTC.** (n°22-193 du 14 mars 2022)
- **ACHAT** de matériel informatique ergonomique auprès de la **SAS AZERGO** sise 8 rue des mûriers à Vourles (69390) pour un montant total de **537,60 € TTC.** (n°22-198 du 16 mars 2022)
- **CONTRAT** avec l'**IFITS** situé 19 avenue de Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne (93331) pour une formation d'auxiliaire ambulancier destiné à un agent en reconversion, le prix de cette action de 70 heures s'élevant à **784 € TTC.** (n°22-212 du 16 mars 2022)
- **MARCHÉ** avec la société **VERDIÉ VOYAGES** sise 76 avenue des Ternes à Paris (756017) portant sur la fourniture de titres de transport aérien destinés aux agents bénéficiaires de congés bonifiés en 2022, pour un prix de **5 675 € TTC.** (n°22-228 du 18 mars 2022)

**LOCATIONS – CONVENTIONS D’OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS**

- **MISE À DISPOSITION** de la salle polyvalente de l’école maternelle Fontenay à l’association Mieux Vivre à Nogent domiciliée 26 grande rue Charles de Gaulle à Nogent, le 3 avril 2022, pour une réunion et des ateliers citoyens, moyennant le paiement d’une redevance de **54 €**. (n°22-156 du 28 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola à l’association Retraite Sportive Nogentaise pour une assemblée générale le 7 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **42 €**. (n°22-157 du 28 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux pour un anniversaire le 3 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **175 €**. (n°22-158 du 28 février 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la petite salle de danse de la Maison des Associations au profit de la société Immomax sise 22 bis rue de la Victoire à Ozoir la Ferrière (77330) pour l’organisation d’une assemblée générale de copropriétaires, le 14 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **100 €**. (n°22-161 du 1<sup>er</sup> mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola à l’association Mazurcade domiciliée 6 rue Gustave Lebègue à Nogent, pour l’organisation d’un bal le 16 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **96 €**. (n°22-162 du 1<sup>er</sup> mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la petite salle polyvalente de la Maison des Associations au profit de l’association France Alzheimer Val de Marne pour une assemblée générale le 8 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **51 €**. (n°22-163 du 1<sup>er</sup> mars 2022)
- **RENOUVELLEMENT** de la convention passée avec l’association les Restaurants du Cœur du Val de Marne domiciliée 21 rue Léon Geffroy à Vitry-sur-Seine, pour la **mise à disposition à titre gratuit** d’un local situé 2 rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne. (n°22-164 du 1<sup>er</sup> mars 2022)
- **MISE A DISPOSITION** de l’association Scouts Unitaires de France – Groupe Sainte Jeanne d’Arc d’un local de 29,94 m<sup>2</sup> situé dans la cour de l’immeuble sis 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne, **à titre gratuit pour 3 ans** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, le preneur s’acquittant du paiement d’un forfait de charges de 60 € / trimestre. (n°22-168 du 2 mars 2022)
- **RENOUVELLEMENT** de la convention passée avec l’association France Alzheimer Val de Marne, pour la **mise à disposition à titre gratuit** d’un local de 17 m<sup>2</sup> situé 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent, d’une durée de 2 ans, l’association s’acquittant d’un forfait de charges de 70 € / trimestre. (n°22-169 du 2 mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola pour un anniversaire le 30 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **350 €**. (n°22-172 du 7 mars 2022)

- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** du parvis du Carré des Coignard et de matériel (barnums, tables...) au profit du Rotary Club de Nogent – Le Perreux pour l’organisation de sa Foire aux Livres solidaire, les 4 et 5 juin 2022. (n°22-174 du 7 mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle C de la Maison des Associations au profit du Cabinet SOCERM-TERCERM sis 14 bis rue René Cassin à Rueil Malmaison (92500) pour l’organisation d’une assemblée générale de copropriétaires le 5 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **100 €**. (n°22-176 du 7 mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola le 3 avril après-midi pour un baptême moyennant le paiement d’une redevance de **140 €**. (n°22-180 du 8 mars 2022)
- **RETRAIT** à la demande du preneur, le Lions Club, de la décision n°22-82 du 2 février 2022 lui mettant à disposition la salle Emile Zola le 26 mars 2022. (n°22-188 du 11 mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola le 26 mars 2022 pour un anniversaire moyennant le paiement d’une redevance de **210 €**. (n°22-189 du 11 mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION** du gymnase du centre nautique à l’association Hau Kuyen Club de Nogent pour un stage le 3 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **48 €**. (n°22-200 du 16 mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de la salle polyvalente de l’école maternelle Gallieni au Parti Communiste Français pour l’organisation d’une réunion politique le 2 avril 2022. (n°22-201 du 16 mars 2022)
- **MISE À DISPOSITION de la Boutique éphémère** selon les modalités suivantes :

Preneur	Produits proposés	Dates	Redevance
Laurence Ben Hamida	Tissage et artisanat tunisiens	25 avril – 1 <sup>er</sup> mai	<b>175 €</b>
Marilyne Retailleau	Objets artisanaux touaregs	25 avril – 1 <sup>er</sup> mai	<b>175 €</b>
Laurent Lopez	Prêt-à-porter féminin	30 mai - 5 juin	<b>300 €</b>
Guillemette Kaspi	Vêtements, accessoires et papiers japonais	6 – 12 juin	<b>300 €</b>
Simone Boudes	Vêtements de plage et de sport enfants	13 – 19 juin	<b>300 €</b>
Nathalie Spineux	Objets de décoration	20 – 26 juin	<b>300 €</b>
Tatiana Marques Gregorio	Mode et bijoux	27 juin – 3 juillet	<b>300 €</b>

(n°22-213 à 218 du 16 mars 2022 et 22-234 du 22 mars 2022)

- **MISE À DISPOSITION** d’une salle de la Maison des Associations au profit de l’association Du bout des doigts domiciliée 45 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour l’organisation d’un stage d’arts plastiques du 25 au 29 avril 2022, moyennant le paiement d’une redevance de **90 €**. (n°22-224 du 17 mars 2022)

## RÉGIES

- **AVENANT** à la régie - installée au service financier pour le paiement des frais de représentation de Monsieur le Maire - actant :
  - la fixation du montant de l'avance à 4 000 €,
  - la fourniture d'une carte bancaire au régisseur pour le règlement de certaines dépenses
  - l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.(n°22-187 du 11 mars 2022)

## SUBVENTIONS

- **DEMANDE de subvention** auprès de la Préfecture du Val de Marne d'un montant maximal de 1 344 000 € HT au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour des travaux d'extension du réfectoire des écoles Paul Bert et Guy Moquet et la création d'une classe et d'un jardin pédagogique. (n°22-202 du 16 mars 2022)
- **DEMANDE de subvention** auprès de la Préfecture du Val de Marne d'un montant maximal de 587 578,62 € HT au titre de la DSIL pour des travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment situé 9 rue Cabit à Nogent-sur-Marne, aux fins de création d'une crèche de 44 berceaux. (n°22-203 du 16 mars 2022)
- **DEMANDE de subvention** auprès de la Préfecture du Val de Marne d'un montant maximal de 104 166 € HT au titre de la DSIL, pour des travaux d'aménagement d'espaces publics piétonniers situés avenue de Joinville. (n°22-204 du 16 mars 2022)

## MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit** à la Casse Autos Raphaël Fallone de Champigny-sur-Marne d'un tracteur de marque Kubota acquis en 1989. (n°22-178 du 8 mars 2022)

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h28



Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1<sup>er</sup> Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois